

DELIBERATION N° 2004/05-09 - LUDRES AIR MODELE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'Association Ludres Air Modèle a été chargée par la Fédération Française d'Aéromodélisme, d'organiser les Championnats de France d'Aéromodélisme Vol Libre, du 18 au 22 août prochain à DONJEUX (Moselle).

Cette compétition d'envergure nationale est un événement sportif important, et l'Association ludréenne y sera fortement impliquée. Elle sollicite une aide financière de la commune pour l'aider dans l'organisation de ces Championnats.

Monsieur BOILEAU propose une aide de 150 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association Ludres Air Modèle,
- d'inscrire cette somme au budget en cours.